



Réaction de la FFEC à la décision du Président de la République de fermeture des crèches à compter du 16 mars 2020

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 12 mars 2020 – la Fédération des Entreprises de Crèches (FFEC) prend acte de la fermeture des crèches et micro-crèches et demande toutes les mesures économiques nécessaires à la pérennité de leurs entreprises

Les 1 900 établissements de crèches et micro-crèches de la FFEC seront fermés lundi 16 mars jusqu'à nouvel ordre et les 20 000 salariés placés en activité partielle.

Les entreprises de crèches prendront leur part dans la lutte contre la propagation de l'épidémie et travailleront à trouver des solutions pour que l'accueil des enfants des Français mobilisés dans la lutte contre l'épidémie puisse être réalisé.

La FFEC demande des consignes sur la facturation des familles non accueillies

Les familles dont l'enfant n'est pas accueilli en crèche ou micro-crèche doivent-elles être facturées ?

La FFEC salue l'annonce du Président de la République sur la revalorisation du chômage partiel mais veut connaître le montant

Les entreprises de crèches prennent acte de l'annonce et attendent de connaître les montants choisis afin de **pouvoir rapidement informer les salariés des entreprises de crèches du montant qui sera sur les bulletin de salaire à la fin du mois de mars.**

La FFEC appelle à la création d'un fond d'indemnisation des modes d'accueil de la Petite Enfance

Les entreprises de crèches rappellent que dans les crèches et micro-crèches fermées par décision présidentielle, les mesures d'activité partielle ne couvriront que partiellement le salaire des professionnels de la Petite Enfance et sans prendre en compte les autres charges des établissements tant immobilières que mobilières.

La FFEC appelle enfin la CNAF à verser par anticipation les acomptes de subvention annuelle.

Les entreprises de crèches appellent au **déblocage immédiat de 90% de la subvention annuelle de fonctionnement afin de pouvoir verser les salaires de la fin du mois de mars.**

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale
06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de crèche réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant 1 900 établissements, soit plus de 49 000 places de crèches en France et employant 20 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et dépasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

Information des Familles de la fermeture administrative de la crèche ou micro-crèche

Version du 12 mars 2020

Votre logo

(Ville), le 12 mars 2020

Objet : Fermeture de la crèche/micro-crèche (nom de l'établissement)

A l'attention des familles,

Chers Parents,

Le Président de la République a annoncé ce soir la fermeture de toutes les crèches de France dans le cadre de l'épidémie.

Notre établissement (nom et adresse) où votre enfant est accueilli, est donc **fermé à compter de lundi jusqu'à nouvel ordre**.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que notre établissement pourra de nouveau accueillir les enfants.

Conscients de la difficulté à trouver une solution d'accueil, il nous a été demandé de vous rappeler le dispositif mis en place par le Gouvernement pour les parents devant garder eux-mêmes leurs enfants pendant l'épidémie.

Un arrêt de travail de 14 jours est possible pour l'un des 2 parents d'un enfant de moins de 16 ans, la démarche est à réaliser par votre employeur.

Vous trouverez plus de détails ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13890>

Je reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions :

NOM PRÉNOM DIRECTION,

Mail,

Tel portable pro

Bien cordialement.

Nom prénom directeur
Signature

Information des Collaborateurs de la fermeture administrative de la crèche ou micro-crèche

Version du 12 mars 2020

Votre Logo

(Ville), le 12 mars 2020

Objet : Fermeture de la crèche/micro-crèche (nom de l'établissement)

A l'attention des collaborateurs

Chers Collaborateurs,

Le Président de la République a annoncé ce soir la fermeture de toutes les crèches de France dans le cadre de l'épidémie.

Notre établissement (nom et adresse) où vous travaillez, est donc **fermé à compter de lundi jusqu'à nouvel ordre**.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que notre établissement pourra reprendre son activité.

Une démarche d'activité partielle a été enclenchée par votre employeur.

Nous vous remercions de rester chez vous et de respecter les **consignes sanitaires du Gouvernement** :

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...)

En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) :

- Contactez le Samu Centre 15 en faisant état de vos symptômes.
- Evitez tout contact avec votre entourage.
- Portez un masque (sur prescription médicale).
- Ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Votre référent RH/ La DRH/ la direction reste à votre disposition et vous communiquera les informations relatives à votre indemnisation aussitôt que possible.

Je reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions :

NOM PRENOM DIRECTION,

Mail,

Tel portable pro

Bien cordialement.

Nom prénom directeur
Signature